
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 629-2018**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro **629-2018** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin d'ajouter l'usage multifamiliale isolée (1310) à la zone 821.

Le règlement **629-2018** a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 13 février 2019; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

Josée Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière